

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil VINGT TROIS, le 26 OCTOBRE à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MARTIGNA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Charles DALLOZ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 9 + 1 pouvoir

Date de la convocation : 20 octobre 2023

Date affichage du compte-rendu : 07 novembre 2023

Présents : M. Jean-Charles DALLOZ, Maire, Mme Marie-Christine LACROIX 1^{ère} Adjointe, M. Thierry DEGEORGE 2^{ème} Adjoint, M. Maurice BONDIER, Mme Catherine CAMPANINI, M. Eric DANJEAN, M. Thierry MICHAUD, M. Bruno MONTEIL, Mme Claire SAURAT.

Absent excusé : Mme Fernanda TEIXEIRA pouvoir à M. Jean-Charles DALLOZ ;

Absent : M. Karim BENHALIMA

Secrétaire de séance : M. Maurice BONDIER

Objet : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS :

Le Maire rappelle à l'assemblée:

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année. Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création des emplois correspondants aux grades d'avancement.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Le Maire rappelle à l'assemblée,

- **La décision du 8 juin 2021 créant l'emploi de Rédacteur principal de 1^{ère} classe, à temps non complet à raison de 17 heures 30 hebdomadaire à compter du 10 juin 2021 ;**
- **La suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 28h 30 hebdomadaire,**
- **La création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 6 heures hebdomadaires,**
- **Maintien du poste d'ATSEM à temps non complet à raison de 28.35 h hebdomadaires,**
- **Maintien du poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 17h 30 hebdomadaire,**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE,

- **DECIDE d'adopter les suppressions et créations des emplois ainsi proposés.**
- **Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 09 2023**

Catégorie B

Grade : Rédacteur Principal 1^{ère} classe : 1 effectif

Catégorie C

Grade : Adjoint technique : 2 effectifs

Grade : Agent spécialisé principal 2^{ème} classe des écoles maternelles : 1 effectif

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 12 ;

- **ADOpte : à l'unanimité des membres présents ;**
- **AUTORISE le Maire à signer les documents correspondants.**

Ainsi délibéré, les jour,
mois et an que dessus
et ont signé les membres présents

Pour copie certifiée conforme
Le Maire

Jean-Charles DALLOZ

